



Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

104 rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

Tél. 06 16 87 76 24 - E-mail. [jmelou@fadear.org](mailto:jmelou@fadear.org)

Site Internet <http://www.agriculturepaysanne.org/>

## Formation

**« Fonctionnement Tribunaux paritaires des baux ruraux (TPBR) et statut du Fermage »**  
connaître ses droits et les faire respecter

**Lundi 4 & Mardi 5 Mars 2024 après-midi  
de 13h30 à 17h00 (soit 7h00) en visio**

Dans le cadre du programme de formations FADEAR & Confédération paysanne, nous organisons une action de formation sur les TPBR et le statut du fermage.

Le cadre législatif instaure un mode de désignation pour les assesseurs et leurs suppléant\_e\_s dans les commissions et les tribunaux paritaires des baux ruraux, basé sur la représentativité aux élections professionnelles agricoles.

En conséquence, il est nécessaire de former les membres de la Confédération paysanne, notamment (et plus largement) à siéger dans ces instances de résolution des conflits liés au statut du fermage.

Formation : en distanciel via plateforme Zoom      Durée de formation : 7 heures.

Organisme de Formation : FADEAR

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

**Public** : Tout\_e\_s paysans\_nes, contributeurs(trices) ou pas au fonds VIVEA de différentes régions de France souhaitant renforcer ces capacités dans le domaine.

Tout paysans-nes actuel-e-s & futur-e-s membres des TPBR dans les départements

+ responsables et représentant(e)s paysan\_nes de structure locale.

+ salarié(e)s les accompagnant en binôme dans ce domaine sur demande.

**Prérequis** : AUCUN, formation d'initiation.

**Accessibilité aux personnes handicapées** : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Avec l'intervention de : **Delphine Gavend**, juriste salariée à la Confédération paysanne nationale depuis 5 ans.

Animateur – Facilitateur : **Julien Melou**, animateur formation FADEAR depuis 13 ans.

**Objectifs de la formation :**

- Etre capable de savoir faire respecter ses droits découlant du statut du fermage et du métayage, à travers les instances des TPBR,
- Connaître et être capable de maîtriser la réglementation relative au statut du fermage et du métayage sur les points étant le plus souvent sujets à interrogation ou conflit : conclure un bail, ses conditions de validité, son renouvellement, sa résiliation, le montant du fermage,

Voici le **programme** proposé sur les 2 demi-journées :

\* Accueil, introduction et présentation de la session et des objectifs et ajustement collectif du contenu des modules pour répondre aux besoins à partir des stagiaires (attentes, vécu).

=> **1ère partie de formation** - **Comprendre le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux (TPBR) et savoir y recourir/y être assesseur :**

- Savoir situer les TPBR parmi les autres tribunaux et connaître leur composition
- Déroulé d'une procédure devant les TPBR : saisine (comment le saisir), déroulé d'une audience de conciliation, d'une audience de jugement, délibéré et rôle des assesseurs, appel

=> **2ème partie de formation** - **Connaître le statut du fermage et savoir le mettre en œuvre :**

- Champs d'application du statut du fermage, conclusion d'un bail
- Montant du fermage et révision du montant
- Le droit de préemption du preneur en place
- La cession du bail dans certaines situations
- Les cas de résiliation et de non renouvellement

- Échanges/réflexion **entre les participant-e-s sur le lien entre leurs représentations au sein de TPBR et le travail en interne, propositions d'avancées à porter dans le futur et stratégie commune des représentant-e-s formés et à former.**

- Conclusion de la journée, Bilan, Évaluation et Perspectives.

- Clôture de la formation

**Méthode et pédagogie** : apports fondamentaux (supports projetés et papiers), questions/réponses, cas pratiques, travaux, analyse, échanges et débats.

## Détails sur les modalités de la formation et de son organisation

### Tarification de la formation

Cette formation bénéficie d'un financement du fonds de formation **VIVEA** 2024 pour les non salarié\_e\_s agricoles, actifs\_ves.

- **Pour les non salarié\_e\_s actifs ressortissant\_e\_s au fonds VIVEA**, un **coût pédagogique** par stagiaire sera demandé par la FADEAR via un accord de financement individuel (à partir de de votre plafond annuel de prise en charge) qui vous sera demandé lors de la formation et dont le montant après validation du fonds VIVEA sera de **224 €/1 jour/stagiaire** (soit deux cent vingt-quatre euros euros ou **32 €/heure**).



Pour rappel : en 2024, vous bénéficier en tant que ressortissant\_e\_s du fonds VIVEA d'une enveloppe de droit annuel à la formation individuelle/collective de 3 000 euros.



**En parallèle, prise en charge intégrale des frais pour les paysans nes adhérent s à la Confédération paysanne ou au réseau de la FADEAR** participant\_e\_s à la formation (indemnité de remplacement sur demande et frais pédagogiques en cas non éligibilité au fonds VIVEA) par la FADEAR.

**Modalités de paiement** : votre participation sera gérée en fin de formation en direct entre le fonds VIVEA et l'OF FADEAR, après votre la validation de votre consentement relatif à l'usage de votre plan de formation VIVEA individuelle 2023.

**Coût formation pour les salarié-e-s** : **210 €/stagiaire** (deux cent dix euros, soit 30 €/h) pour les 7 heures de formation pour les frais pédagogiques à l'ordre de la FADEAR, possibilité de prise en charge partielle par le fonds OCAPAT (Boost Compétences) dans la limite du plafond annuel entreprise.

**\* Pour toutes autres situations si vous êtes intéressé\_e\_s par la formation, nous consulter avant la formation pour trouver une solution.**

*On vous remettra tous les documents nécessaires pour les démarches auprès de votre fonds de formation pour que vous soyez remboursés intégralement.*

**Attestation de formation** : une attestation de formation délivrée par la FADEAR vous sera fournie en fin de formation.

**Durée** : 1 jour (7 heures) en distanciel **Lundi 4 & Mardi 5 Mars 2024 après-midi.**

**Contact inscription** :

Julien Melou,  
Animateur Fadear chargé de la formation  
Tél : 06 16 87 76 24 - [jmelou@fadear.org](mailto:jmelou@fadear.org)

Amélie Pelletier,  
Animatrice chargée de l'accueil et de la formation  
des salarié.e.s - Tel : 09 70 40 64 30  
[apelletier@confederationpaysanne.fr](mailto:apelletier@confederationpaysanne.fr)

**Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation – Lundi 4 & Mardi 5 Mars 2024 après-midi « Fonctionnement Tribunaux paritaires des baux ruraux (TPBR) et statut du fermage » (Formation n°A5) en visio**

Nom Prénom : .....

Structure / Statut (salarié\_e, paysan\_ne, autre...) : .....

Adresse complète : .....

Tel : ..... Mail : .....

Attentes particulières vis-à-vis de la formation : .....

.....

.....

En m'inscrivant à cette formation, j'accepte les conditions générales de vente de la FADEAR, et son règlement intérieur, en ligne, sur notre site <https://www.agriculturepaysanne.org/formations> dans l'onglet Formation.

Fait à ..... le ..... Signature :

=> **Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?** (site internet, email, bouche à oreilles, autre...)

: .....

**\* Données collectées**

Les données collectées par la FADEAR dans le cadre de ce questionnaire ne seront pas conservées au-delà de la durée de 3 ans. **Elles n'ont pour seul objet que l'organisation de l'événement** (confirmation, relance, envoi de documents pré et post formation et le suivi des stagiaires).

**- Droit d'accès**

Les personnes dont les informations sont collectées et traitées peuvent demander l'accès aux données les concernant à tout moment et sans limitation.

**- Droit de rectification et d'opposition**

Les personnes dont les données sont collectées et traitées peuvent demander la rectification des données conservées. Ils peuvent également s'opposer à leur utilisation.

Pour toutes questions concernant vos données collectées et vos droits – merci de contacter cette adresse

[jmelou@fadear.org](mailto:jmelou@fadear.org), pour toutes informations.

### PLAN détaillé du lieu de formation

## COMMENT SE RENDRE À LA FADEAR

### COMMENT ?

METRO	BUS
9 ROBESPIERRE OU 3 GALLIENI	182 RÉPUBLIQUE ➔ ROBESPIERRE

**DEPUIS LA GARE DE L'EST OU GARE DU NORD :**  
Prendre le **Métro 5**, direction «Place d'Italie», descendre à «République».  
Puis, prendre le **Métro 3**, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

**DEPUIS LA GARE D'AUSTERLITZ :**  
Prendre le **Métro 5**, direction «Bobigny», descendre à «République».  
Puis, prendre le **Métro 3**, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

**DEPUIS LA GARE ST-LAZARE :**  
Prendre le **Métro 3**, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

**DEPUIS LA GARE DE LYON :**  
Prendre le **Métro 1**, direction «Château de Vincennes», descendre à «Nation».  
Puis, prendre le **Métro 9**, direction «Mairie de Montreuil», descendre à «Robespierre».

**DEPUIS LA GARE MONTPARNASSE :**  
Prendre le **Métro 6**, direction «Nation», descendre à «Nation».  
Puis, prendre le **Métro 9**, direction «Mairie de Montreuil», descendre à «Robespierre».

### ICI OÙ?

